

Séance du jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 25/02/2025

Le jeudi 06 mars 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL,
Présents : 14	Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal
Représentés : 2	SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Absents et excusés : 1	Représentés : Christian DAVALAN représenté par Martine GRANET, Denise STEVENSON représentée par Sébastien BRAYLÉ
Pour : 16	Excusés :
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Stéphan POUGET

Délibération n°DE_2025_12

Objet : Motion pour la création d'un RPI Fénols/Lasgraïsses/Cadalen »

Le Conseil municipal des communes de Cadalen, Fénols et Lasgraïsses, réuni en séance, adopte la présente motion :

Considérant que le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) est un dispositif permettant à plusieurs communes de mutualiser leurs moyens afin d'assurer une offre scolaire de qualité sur leur territoire, tout en garantissant un enseignement de proximité adapté aux réalités démographiques et géographiques ;

Considérant que l'actuel RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses rencontre des difficultés croissantes, notamment en raison d'une baisse continue de la démographie scolaire et d'une organisation de plus en plus complexe, amplifiée par le fait qu'Orban appartient à une autre communauté de communes ;

Considérant que cette situation est d'autant plus problématique que les compétences en matière scolaire et périscolaire diffèrent entre cette communauté de communes et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, compliquant la gestion administrative, les calculs financiers et les clés de répartition ;

Considérant que ces contraintes entraînent une dégradation progressive de la gestion du RPI et qu'il est nécessaire d'anticiper et d'accompagner une nouvelle organisation permettant de préserver l'offre éducative locale ;

Considérant que les communes de Cadalen, Fénols et Lasgraïsses souhaitent s'engager dans un projet éducatif commun en créant un nouveau RPI afin de répondre aux enjeux actuels et futurs de leur territoire ;

Considérant que cette nouvelle organisation garantirait une meilleure stabilité pour les écoles

concernées, une gestion optimisée des moyens humains et matériels, ainsi qu'un encadrement pédagogique renforcé pour les élèves ;

Considérant que la mise en œuvre de cette réorganisation doit être anticipée afin d'être effective pour la rentrée scolaire 2026, permettant ainsi d'assurer une transition fluide pour les familles et les élèves concernés, en leur apportant les informations et l'accompagnement nécessaires ;

Considérant que la commune de Cadalen doit également délibérer sur la création de ce nouveau RPI afin d'acter son engagement dans cette nouvelle organisation scolaire ;

Considérant qu'il existe un accueil périscolaire sur le site de Fénols ;

Considérant qu'il existe un partenariat avec le dispositif du R.E.R (Réseau d'écoles rurales) ;

Les communes de Cadalen, Fénols et Lasgraïsses demandent :

- L'étude de la création d'un nouveau RPI entre les communes de Cadalen, Fénols et Lasgraïsses, afin de maintenir une offre éducative de proximité et garantir une organisation pérenne et cohérente sur le territoire.
- Sous réserve d'une proposition acceptable ; la dissolution du RPI Orban - Fénols – Lasgraïsses.
- La création d'un nouveau RPI entre les communes de Cadalen, Fénols et Lasgraïsses, afin de maintenir une offre éducative de proximité et garantir une organisation pérenne et cohérente sur le territoire.
- Le maintien de l'accueil périscolaire sur le site de Fénols pour garantir un service aux parents en particulier pour les familles qui travaillent sur le bassin Albigeois et Castrais.
- Le maintien du partenariat avec le dispositif du R.E.R (Réseau d'écoles rurales).
- La mutualisation des effectifs scolaires afin de permettre une répartition équitable des enfants sur les 3 communes (Cadalen, Fénols, Lasgraïsses).
- L'appui de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet afin d'entamer les démarches administratives et organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre de cette réorganisation, en concertation avec les services de l'Éducation nationale et les communes concernées.
- Le soutien des autorités académiques (DASEN) et des partenaires institutionnels, dont la préfecture du Tarn, afin de faciliter cette transition et d'assurer une continuité éducative optimale pour tous les enfants concernés.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,
Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 12/03/2025
Date de réception de l'AR: 12/03/2025
081-218100469-DE_2025_12-DE
A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Stéphan POUGET

Date de transmission de l'acte: 12/03/2025
Date de reception de l'AR: 12/03/2025
081-218100469-DE_2025_12-DE
A G E D I

Mis en ligne le: 19/03/2025

